

# SEANCE DU 3 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil vingt et un, le  
27.05.2021

JEUDI 3 JUIN 2021 à 19H00

DATE D'AFFICHAGE  
04.06.2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Pascale BAY :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27            Présents : 24            Votants : 27

Secrétaire de séance  
K. MALLARD

ETAIENTS PRESENTS :

Mmes. BAY, BALSÀ, FELIX, MALLARD, TRULLARD, BABUT,  
FONTERET, GOETZMANN, GONZALEZ, JOUSSE, PARISOT, NOYERIE,  
M.M. CHALANDON, DARGES, DEBIESSÉ, LAGRANGE, BADOIL, GILLET,  
MANIN, MARQUIER, OBRECHT, PONT, SCHNEIDER, SZOSTEK

ETAIENT EXCUSES

Mr Guillaume RENAULT ayant donné procuration à Mme Pascale BAY  
Mme Chrystel DEBARD ayant donné procuration à Mme Karine MALLARD  
Mr Daniel RAVIER ayant donné procuration à Mr Damien BADOIL

---

Madame Karine MALLARD est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 25 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Les Membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

---

**DOSSIER 21/32**

**OBJET : JURY D'ASSISES**

Le 03 juin 2021 à 19 H 00 dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Chazay d'Azergues, il a été procédé, publiquement, après une publication régulière, à l'établissement des listes des Jurés d'Assises.

Ont participé à ce tirage :

- Madame Pascale BAY, Maire
- Monsieur Jean-Pierre DEBIESSÉ, Adjoint au Maire,
- Madame Séverine FELIX, Adjointe au Maire,
- Monsieur Hervé DARGES, Adjoint au Maire,
- Madame Christine TRULARD, Adjointe au Maire,
- Monsieur Sébastien ROMIEU, Directeur Général des Services,
- en présence des Membres du Conseil Municipal.

-----  
La liste devait comporter 9 noms.

Le tirage a été fait au moyen d'un jeu nombre aléatoire.

Le numéro d'inscription de chaque électeur sur la liste électorale générale a été composé en tirant ce nombre aléatoire entre 1 et 3 308 nombre d'électeur inscrit sur les listes.

Les numéros comparés ont désigné les personnes suivantes :

- Monsieur Thomas Denis VUILLAUMIER  
né le 04/03/1992 à VENISSIEUX (69)  
domicilié 1 rue Clos Chapuis à CHAZAY D'AZERGUES

- Madame Laurence Michelle Jeanine LANCON  
née le 18/10/1967 à LYON (69004)  
domiciliée 21 rue des Pierres Dorées à CHAZAY D'AZERGUES 2/500

Monsieur Marcel DEPRELE  
né le 28/08/1940 à MARCHAMPT (69)  
domicilié 394 Route de Lozanne à CHAZAY D'AZERGUES 4/246

- Monsieur Georges Félix NIERMONT  
né le 06/09/1947 à LYON (69002)  
domicilié 8 rue d'Alencourt à CHAZAY D'AZERGUES 2/945

- Monsieur Robert GOUILLON  
né le 26/08/1975 à BOGOTA (COLOMBIE)  
domicilié 1 rue du Fer à Chat à CHAZAY D'AZERGUES 1/338

- Monsieur Laurent PERRA  
né le 29/06/1985 à SAINTE FOY LES LYON (69)  
domicilié 3 rue Maurice Ravel à CHAZAY D'AZERGUES 2/670

- Madame Ghislaine Danielle Geralde GATINE  
née le 17/10/1970 à LYON (69002)  
domiciliée 7 rue Ampère à CHAZAY D'AZERGUES 3/341

- Monsieur Tanguy Yvan EPALE  
né le 16/10/1976 à SAINT ETIENNE (42)  
domicilié 6 bis rue Marcel Mérieux à CHAZAY D'AZERGUES 3/290

- Madame Mireille Elisabeth GALY  
née le 13/03/1969 à VILLEFRANCHE SUR SAONE (69)  
domiciliée 10 rue Ampère à CHAZAY D'AZERGUES 3/337

---

**DOSSIER 21/33**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le budget primitif communal a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 25 mars 2021. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'apporter quelques modifications à cette prévision afin d'ajuster le budget d'investissement.

**BUDGET PRINCIPAL**

**Recettes de fonctionnement**

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
002	002	01	Report de fonctionnement	- 61 440,57
70	70323	01	Occupation du domaine public	10 000,00
74	74834	01	Etat compensation taxe foncière	15 000,00
75	752	01	Revenus des immeubles	5 000,00
77	7788	01	Recettes exceptionnelles	31 440,57
			<b>Sous-total réel</b>	
			<b>TOTAL</b>	<b>00,00</b>

**Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
023	023	01	Virement à la section d'investissement	
			<b>Sous-total</b>	
			<b>TOTAL</b>	<b>00,00</b>

**Recettes d'investissement**

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
13	1312 (opér n° 401)	94	Subvention Région la Poste	41 400,00
13	1312 (opér n° 764)	94	Subvention Région Bar des Amis	32 600,00
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	
			<b>Sous-total</b>	
			<b>TOTAL</b>	<b>74 000,00</b>

**Dépenses d'investissement**

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
040	2188	01	Travaux en régie – autres immobilisations	
			<b>Sous-total ordre</b>	
21	2135 (opér n° 736)	<b>824</b>	Square du souvenir SQUARE	126 610,00
21	2128 (opér n° 757)	<b>823</b>	Environnement 2020	- 65 056,00
21	2128 (opér n° 749)	<b>823</b>	Environnement 2019	- 29 397,00
21	2128 (opér n° 729)	<b>823</b>	Environnement 2018	- 2 157,00
21	2135 (opér n° 775)	<b>810</b>	BATIMENT 2021	-30 000,00
21	2135 (opér n° 764)	<b>94</b>	Bar des amis BAR	80 000,00
21	2135 (opér n° 766)	<b>211</b>	RESTA	-20 000,00
21	2135 (opér n° 716)	<b>211</b>	Restaurant Maternel MAT	20 000,00
21	21533 (opér n° 715)	<b>110</b>	Vidéo protection VID	20 000,00
23	2313 (opér n° 370)	<b>01</b>	Travaux Imprévus	-26 000,00
			<b>Sous-total réel</b>	<b>74 000,00</b>
			<b>TOTAL</b>	<b>74 000,00</b>

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- APPROUVENT ces modifications budgétaires.

**DOSSIER 21/34****OBJET : ARRET PROJET DU REGLEMENT DE PUBLICITE ET BILAN DE LA CONCERTATION**

Monsieur Hervé DARGES, adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle, tout d'abord, aux membres du Conseil que, par sa délibération en date du 04 février 2021, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du règlement de publicité pour la Commune et a déterminé les modalités de la concertation à savoir :

- Une annonce par voie d'affichage sur le site internet de la Commune, sur les panneaux lumineux de la Commune ainsi que dans les journaux municipaux.

- Le public pouvait faire connaître ses observations tout au long de la phase d'élaboration du projet, en les consignait dans un registre accompagnant le dossier de concertation, en mairie pendant les horaires d'ouverture, ainsi que par voie électronique à l'adresse de la Mairie ou par voie postale adressée à la Mairie. Le projet a aussi été étudié en commission d'urbanisme pour son élaboration.

Monsieur Hervé DARGES rappelle que le projet de règlement ainsi élaboré respecte les objectifs prévus à savoir :

- Renforcer l'identité de la Commune tout en harmonisant la réglementation locale de publicité sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes tout en tenant compte des spécificités des territoires :
- Limiter l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie (notamment en réduisant leurs nombres et leurs formats) afin de protéger le patrimoine naturel et bâti, tant sur les zones sensibles (secteurs protégés) qu'au niveau des zones d'habitat ainsi que le cadre de vie global.
- Encadrer les possibilités d'installation des publicités, préenseignes et enseignes dans les zones commerciales tout en préservant l'attractivité du territoire par la mise en valeur de l'activité économique, en apportant une réponse équitable et adaptée aux besoins en communication extérieure des acteurs économiques, tout en luttant contre la pollution visuelle pouvant résulter d'un affichage commercial qui serait facteur de dégradation du cadre de vie et du paysage.
- Intégrer les exigences environnementales du Grenelle 2

Il rappelle qu'aucune remarque ni observation n'a été recueillie pendant la phase de concertation.

Au vu de tous ces éléments le projet de règlement tel qu'étudié en commission d'urbanisme et tel que joint à la présente délibération peut être arrêté.

Aussi après délibération, et à l'unanimité les membres du Conseil :

- **TIRENT** le bilan de la concertation en constatant que le cahier ne contient aucune observation ;
- **ARRETENT** le projet de règlement de publicité tel que joint à la présente délibération ;
- **DISENT** que conformément aux article L 153-16, L 153-17 et 132-9 du code de l'urbanisme le projet de Règlement de Publicité tel qu'arrêté sera transmis aux personnes publiques associées, aux Communes limitrophes, aux établissements de coopération intercommunales directement intéressés ainsi qu'à la Commission Départementale Compétente conformément à l'article L 581-14-1 3° ;
- **RAPPELLENT** qu'à l'issue de cette phase, le présent projet de Règlement de Publicité sera soumis à enquête publique.

---

**DOSSIER 21/35**

**OBJET : CONVENTION D'UTILISATION DES SALLES ET ENCEINTES MUNICIPALES PAR LES ASSOCIATIONS ET CHARTE DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Madame Séverine FELIX adjointe en charge du sport présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention à passer avec les associations qui utilisent les salles et enceintes municipales principalement sportives ainsi que la charte de la vie associative qui devra être ratifiée par toutes les associations utilisatrices des salles.

En effet les précédentes conventions étaient caduques et il convenait de les renouveler en utilisant une base commune avec les conventions de la communauté de Communes.

Sur proposition de Madame le Maire, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTENT la convention et la charte à passer avec les associations locales utilisatrices de salles et d'enceintes municipales telles que jointes à la présente délibération.
- DISSENT que cette convention et cette charte devront être ratifiées par les associations utilisatrices des salles et enceintes municipales telles que définies.
- AUTORISENT Madame le Maire à signer cette convention et la charte de la vie associative.

---

**DOSSIER 21/36**

**OBJET : PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable de modifier le tableau des effectifs afin de permettre l'avancement de notre intervenante sportive.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT de créer :
- un emploi d'Educateur Physique et Sportif principal de 1<sup>ière</sup> classe à 13,35/35h ;
- DECIDENT de modifier en conséquence le tableau des emplois communaux.

---

**DOSSIER 21/37**

**OBJET : ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE STATUTAIRE ET DE CONTROLE DU CENTRE DE GESTION DU RHONE**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Rhône propose aux collectivités qui le souhaitent une adhésion à un service de médecine statutaire et de contrôle propre afin de procéder à une évaluation de l'aptitude physique des agents. La tarification se fait à l'acte selon le type de visite à effectuer.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT d'approuver l'adhésion à la convention de médecine statutaire et de contrôle du Gestion du Rhône pour une durée d'un an.
- DISSENT que l'adhésion à cette convention est renouvelable.
- AUTORISENT Madame le Maire à signer ladite convention telle que jointe.
- DISSENT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune dans les charges de personnel.

---

**DOSSIER 21/38**

**OBJET : TARIFS MUNICIPAUX – BULLETIN MUNICIPAL**

Madame Christine TRULLARD, adjointe en charge de la communication, présente aux membres du conseil municipal le projet de modification des tarifs de publicité au sein du bulletin municipal.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- FIXENT les tarifs ci-après applicables au 01/06/2021 :

★ Bulletin Municipal

Publicité 1/8 page : Parution Juin 2021	: 80,00 €
Publicité 1/8 page : Parution Décembre 2021	: 75,00 €
Publicité ¼ page : Parution Décembre 2021	: 125,00€

---

**DOSSIER 21/39****OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES – MODIFICATION DE STATUTS/TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le fait que la loi d'orientation des mobilités prévoit la couverture intégrale du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité. Son article 14 prévoit la création à venir de l'établissement local doté d'une mission d'autorité organisatrice des services de transport public de personnes réguliers et à la demande, des services de transport scolaire définis à l'article L. 3111-7 du code des transports qui associera tous les établissements publics intercommunaux territoriaux du Département du Rhône et de la Métropole Lyonnaise et donc notamment la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Elle rappelle que la Compétence Transport appartient pour le moment aux Communes et qu'il convient de la transférer à la Communauté de communes qui va pouvoir participer à l'établissement public local chargé de l'application de cette compétence dès sa création.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

DECIDENT d'émettre un avis favorable à la modification de statuts proposé par le Conseil Communautaire et de transférer la Compétence transports à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées afin que celle-ci devienne autorité organisatrice de la mobilité conformément à l'article L 1231-1 du code des transports.

- AUTORISENT Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.

---

**DOSSIER 21/40****OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES RIVIERES DE LA BASSE AZERGUES**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le fait que dans sa délibération en date du 09 mars 2021 le comité syndical du SRBA a approuvé ses nouveaux statuts. Ceux-ci ont été réactualisés sans changement majeur en leur sein.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

DECIDENT d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat des Rivières de la Basse Azergues tels que joints.

---

**INFORMATION**

Madame le Maire fait le point sur la réussite du don du sang sur la Commune ainsi que sur le centre de vaccination qui a beaucoup de succès.

Madame Séverine FELIX fait le point sur l'actualité du Commerce sur la Commune.

Monsieur Hervé DARGES fait le point sur les dossiers d'urbanisme.

Madame Michèle BALSA fait le point sur l'actualité culturelle.

Monsieur Jean-Pierre DEBIESSE fait le point sur les travaux en cours.

Madame Christine TRULLARD fait le point sur l'actualité de la Communication à la Mairie.

Monsieur Jacky LAGRANGE fait le point sur les travaux du Cimetière.

---

La séance est levée à 20h45.